

consultai nos meilleures autorités militaires; je consultai le général sir Percy Lake qui était ici à ce moment, et il approuva entièrement l'idée; et si je ne me trompe, c'est l'opinion unanime du conseil de la milice et des personnes les plus autorisées en pareille matière, tant ici qu'à Montréal, que nous avons suivi la bonne ligne de conduite.

Plus tard, mon honorable ami le ministre actuel de la Milice et de la Défense s'adressant à la Chambre, s'est exprimé ainsi, page 3292 des Débats:

Deux ou trois officiers m'ont écrit l'année dernière au sujet de l'endroit où l'on projette d'établir cette école.

C'est-à-dire l'emplacement de Longueuil.

Les objections que l'on m'a fait valoir ont été premièrement, accès difficile et, deuxièmement, l'état peu salubre du terrain. Ces messieurs m'ont signalé que le sol était en partie très bas et en partie formé d'une glaise collante, peu favorable aux exercices par une matinée humide, à moins que l'on ne prenne des dispositions pour le dessécher à fond. Je me suis informé de la chose auprès de ceux qui représentent cette partie de la contrée, et ils me disent que cette condition du sol n'existe que sur une faible distance le long du fleuve, mais qu'un peu plus en arrière le terrain s'élève et devient plus sablonneux.

Ainsi nous avons là les opinions à la fois de l'ex-ministre de la Milice et de la Défense, sir Frederick Borden, et de mon honorable ami, le ministre en activité.

M. HUGHES: L'honorable député voudrait-il dire quel renseignement le ministre actuel a donné sur ce sujet?

M. LEMIEUX: Je viens de le lire.

M. HUGHES: Je ne le pense pas.

M. LEMIEUX: Mon honorable ami en s'adressant à la Chambre . . .

M. HUGHES: L'honorable député devrait être assez juste pour dire que le député qui représentait particulièrement ce comté (M. Geoffrion) m'avait dit cela.

M. LEMIEUX: J'ai cité les paroles prononcées par mon honorable ami lui-même, mais pour l'information de la Chambre, je les lirai encore une fois:

Deux ou trois officiers m'ont écrit l'année dernière au sujet de l'endroit où l'on projette d'établir cette école. Les objections que l'on m'a fait valoir ont été, premièrement, accès difficile et, deuxièmement, l'état peu salubre du terrain. Ces messieurs m'ont signalé que le sol était en partie très bas et en partie formé d'une glaise collante, peu favorable aux exercices par une matinée humide, à moins que l'on ne prenne des dispositions pour le dessécher à fond. Je me suis informé de la chose auprès de ceux qui représentent cette partie de la contrée, et ils me disent que cette condition du sol n'existe que sur une faible distance le long du

fleuve, mais qu'un peu plus en arrière le terrain s'élève et devient plus sablonneux.

Ainsi, mon honorable ami avait tous les renseignements qu'il lui fallait pour asseoir son jugement et son opinion. Nous avons donc la certitude que le Gouvernement possédait cette immense étendue de terre qui était près de la ville de Montréal, sur la rive sud du fleuve et très accessible par les tramways, les chemins de fer et les bateaux traversiers. Nous savons de plus que le ministre de la Milice d'alors, sir Frederick Borden, sir Percy Lake, inspecteur général de la milice canadienne, et le conseil de la milice avaient approuvé le choix de cet emplacement qui ne coûtait rien au Canada et avaient donné leur opinion, à savoir que les fonds disponibles devaient être dépensés pour la construction des bâtiments proprement dits. Nous avons, d'autre part, une déclaration d'opinion restreinte donnée alors par mon honorable ami le ministre actuel de la Milice et de la Défense; je pense que je rapporte assez exactement ce que le ministre a déclaré à ce moment-là en disant qu'il a donné au moins une opinion restreinte sur le sujet. Après que ce programme eut été accepté par le Parlement, chacun s'attendait à ce que la construction des casernes et de l'école militaire se fit immédiatement. Mais l'été dernier, la population de Montréal et du pays a été quelque peu étonnée d'apprendre que cet emplacement de Longueuil, qui ne coûtait rien au Canada ou au département de la Milice, avait été abandonné et qu'on s'était procuré un autre emplacement pour un prix élevé. En parcourant le rapport de l'auditeur général pour l'année 1913, j'ai trouvé ce chapitre:

Emplacement des casernes de Montréal—Achat de l'emplacement à Saint-Michel de Lachine, Jacques-Cartier, 157 arpents, W. T. Rodden et Fair Cameron, \$180,000.

Quel est l'historique de cette acquisition? J'apprends que le 24 juin 1912, William Thomas Rodden, de Montréal, a vendu à Sa Majesté le roi, représenté par mon honorable ami le ministre de la Milice et de la Défense, une partie des lots 8 et 9, dans la paroisse de Lachine, d'une étendue totale d'environ 150 acres, pour la somme de \$180,000 comptant. L'acte paraît avoir été enregistré au bureau d'enregistrement le 26 juin 1912, le numéro officiel était 217,809. La plus grande partie de la propriété se trouve en arrière du Forest and Stream Club, en façade du chemin public et s'étend en arrière jusqu'aux voies du Grand-Tronc et du chemin de fer du Pacifique-Canadien, sur une distance de 1,133 verges. Le prix de